

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2004 Convocation du 10/12/2004
Compte rendu affiché le : 17/12/2004

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Isabelle DESVIGNES

Ref : CC

| Nombre de conseillers | |
|-----------------------|----|
| En exercice | 29 |
| Présents | 22 |
| Votants | 25 |

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; Mme WYMAN; M. MEYER; M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mlle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; M. FORGET; M. MACHURAT; Mlle MILLET; M. BELLOT; M. BOUREZG

Absents représentés : M. OLLIVIER (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. CHRETIN (pouvoir à M. FAURE); Mme ZUILI (pouvoir à Mme GUERIN)

Absents excusés : M. BROSSARD; Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR

Absents :

**Objet : Tarifs municipaux 2005
Location Clos du Billard**

Monsieur le Maire-Adjoint délégué rappelle que la commission des finances a examiné, dans le détail, les tarifs municipaux.

Il propose à l'assemblée d'accepter les tarifs suivants pour ce qui concerne les participations aux frais d'occupation du Clos du Billard.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- ADOPTE les propositions financières relatives à la participation aux frais d'occupation du Clos du Billard,
- DIT qu'à compter du 1^{er} janvier 2005, les tarifs d'occupation du Clos du Billard sont fixés comme suit :

| Utilisateurs | La journée, jusqu'à 21 h maximum |
|---|----------------------------------|
| Membres des clubs neuvillois 3 ^{ème} âge | 106,00 euros |
| Résidents neuvillois, membres d'autres associations | 210,00 euros |
| Neuvillois non membres d'associations | 330,00 euros |
| Extérieurs à Neuville-Sur-Saône | 1 255,00 euros |

- PRECISE que la recette figure au budget communal à l'article 752.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 16 décembre 2004
Le Maire
Paul LAFFLY



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 3 février 2005
Publication ou affichage du 4 février 2005
Paul LAFFLY,
Maire.